

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## **Arrêté du 14 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 août 2021 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres de jury et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1999 fixant la liste des experts scientifiques et techniques du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externes et internes d'accès aux corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'études du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2020 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2020 modifiant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 25 août 2021 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2ème classe du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2020,

## Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 25 août 2021 portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps d'ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe du ministère de la culture, est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « ● dans la spécialité 2 « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline 2.1 « instrumentation scientifique » :

#### Vice-président

- Mme Dominique VANDECASTEELE, conservatrice en chef du patrimoine chargée des collections PSTN au service des musées de France de la direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

#### Experts scientifiques et techniques

- M. Philippe BROMBLET, ingénieur de recherche hors classe, service de la conservation de la pierre et du patrimoine bâti, pôle scientifique du centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) ;

- M. Guy TAPIE, professeur de classe exceptionnelle, enseignant-chercheur à l'école nationale d'architecture et de paysage de Bordeaux ; »

Lire : « ● dans la spécialité 2 « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales », discipline 2.1 « instrumentation scientifique » :

#### Vice-président

- Mme Dominique VANDECASTEELE, conservatrice en chef du patrimoine chargée des collections PSTN au service des musées de France de la direction générale des patrimoines et de l'architecture ;

#### Experts scientifiques et techniques

- M. Jean-Marc VALLET, ingénieur de recherche hors classe, recherche et expertises, service de la conservation des peintures murales et de la polychromie, pôle scientifique du centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP) ; »

Le reste est sans changement.

### Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 septembre 2021

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,

Denis DECLERCK

